



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 18 décembre 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

18 DEC. 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3421 du 2 novembre 2017 des honorables députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty, concernant le remplacement du passage à niveau de la rue des Celtes à Cessange, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 3421 du 2 novembre 2017 de Messieurs les Députés Max Hahn et Claude Lamberty

Par leur question parlementaire, les honorables Députés Messieurs Max Hahn et Claude Lamberty souhaitent s'informer au sujet du remplacement du passage à niveau de la rue des Celtes à Cessange.

En 2012, au moment de la mise en service du projet de la mise à double voie de la ligne Pétange-Luxembourg, le passage à niveau numéro 7 a dû être fermé au motif notamment de la programmation du logiciel d'exploitation mis en place lors de la mise à double-voie qui ne tenait plus compte de la présence de ce passage à niveau.

La filiale CFL - Immo a déjà entamé des négociations au début de l'année 2009, en vue d'acquiescer des emprises nécessaires à la construction de la nouvelle route qui fait partie intégrante du projet de substitution.

Malheureusement aucun accord entre parties n'a pu être trouvé de sorte qu'une procédure d'expropriation a été entamée en 2011. Suivant divers recours introduits par les propriétaires dans le cadre de cette procédure, aucun jugement n'a pu être rendu jusqu'à ce jour. La date de démarrage des travaux sur site reste exclusivement tributaire de la conclusion de la procédure d'expropriation.

Le projet de substitution du passage à niveau, qui est toujours d'actualité, comporte la construction d'un passage inférieur et d'une voirie routière reliant la rue des Celtes au CR178. Le nouveau pont aura une ouverture libre de 10m et une hauteur libre de 5m permettant ainsi la réalisation de deux pistes de 3m de largeur chacune pour les véhicules motorisés. En plus un trottoir au côté Ouest de 1,5m de largeur et une piste mixte piétons/cyclistes de 2,5m de largeur au côté Est seront réalisés.